Plan d'accès au parking Ferber

PROMENADE DES ANGLAIS

Vers Saint-Laurent-du-Var

Vers Nice centre-ville

Parking

Parc de stationnement Ferber
333 Promenade des Anglais

Nice

N
O
E
S

Zone de stationnement

CHARTE DES BONNES PRATIQUES



À DESTINATION DES CONDUCTEURS D'AUTOCARS TOURISTIQUES



Nice ville verte...

www.nice.fr



Une charte des bonnes pratiques

La Ville de Nice, en étroite collaboration avec le Syndicat Professionnel des Hôteliers, la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs et l'Office de Tourisme et des Congrès de Nice, a souhaité édicter une charte de bonnes pratiques pour les conducteurs d'autocars touristiques.

Pourquoi cette charte ?

- Pour réduire les nuisances sonores et atmosphériques
- Pour limiter les gênes occasionnées aux riverains et automobilistes
- Pour diminuer les risques liés à la circulation des piétons, des vélos et des véhicules motorisés
- Pour préserver le cadre de vie et la santé de tous

Les gestes de l'éco-conducteur à adopter :



1. Couper le moteur de l'autocar lors des transferts des touristes et de leurs bagages



2. Une fois les voyageurs et leurs bagages tranférés, stationner au parking Ferber, situé en entrée de ville, spécifiquement aménagé pour les autocars



3. Ne pas stationner (même provisoirement) sur un emplacement qui peut engendrer un accident

Chaque geste compte, nous comptons sur vous.

Mode d'emploi du Parking Ferber

Des emplacements réservés

75 emplacements sont prévus pour les autocars de tourisme.

Les véhicules légers des organisateurs accompagnants ou des conducteurs des poids lourds et autocars, sont autorisés à stationner exclusivement au lieu et place de leur véhicule utilitaire poids lourds ou autocar.

Des tarifs(*) adaptés

- 3,10 € de l'heure
- 32 € les 24 heures
- 16 € les 24 heures pendant le Carnaval
- 327 € par mois (abonnement mensuel)
- 32 € par mois (tarif mensuel minoré réservé aux autocars ou véhicules utilitaires appartenant à des associations à but non lucratif et participant directement à l'exercice de missions d'intérêt général dans certains domaines)

Paiement sur place auprès du gardien à l'exception des abonnements
(renseignement au 04 93 13 35 91)

Horaires d'ouverture illimités et gardiennage assuré

Le parking est **ouvert 24 heures sur 24** et **gardienné** en permanence (maître chien la nuit).

Facilités de liaison vers le centre ville

Lignes de bus n° 9-10-23-N4 (noctambus)
Vélos bleus : 04.93.72.06.06
Taxis

(*) tarifs 2011